

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un conseiller suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (2018) 4

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 28 novembre 2017 de la démission de madame H.A.G. Splinter-van Kan de ses fonctions de conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du ministre néerlandais pour la Protection juridictionnelle,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Monsieur V. Van den Brink, conseiller f. au *Hoge Raad der Nederlanden*, est nommé conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à *Bruxelles*, le *18 mars 2018*.

Le Président du Comité de Ministres Benelux,



D. Reynders